

Conservation des ressources de pêche: protection des juvéniles d'organismes marins

2002/0275(CNS) - 04/06/2003 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Ian HUDGTON (Verts/ALE, UK) , le Parlement a amendé la proposition de règlement. Il souhaite notamment une meilleure prise en compte des avis des conseils consultatifs régionaux concernés, d'autant que ce sont les pêcheurs qui connaissent le mieux le type de mesures sur lesquelles porte le règlement. La proposition initiale permet à la Commission de revoir unilatéralement des règles importantes sur les combinaisons de filets, à intégrer dans un règlement du Conseil à un moment non spécifié dans l'avenir. Le Parlement suggère donc un amendement qui permettra de surveiller de plus près les propositions de la Commission et de statuer à cet égard en même temps que sur d'autres points importants à régler cette année.